



# *Saint-Charles-de-Bourget*

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, M. Michel Perreault, CPA, CMA directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité :

### **AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENTS 389.21**

Lors de la session ordinaire du 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le règlement 389.21 ayant pour objet:

***Règlement numéro 389.22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.***

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt et deux.

Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim